

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 15 avril 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 12
Membres ayant donné procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 16 (12 présents+4 procurations)
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-cinq le quinze avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 2 avril deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK
Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN
Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et
M. FADI Hassan

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles a donné procuration à Mme RENAUX
Patricia
M. ZIEGLER Damien a donné procuration à Mme VACCA Agnès.

Publié(e) le 29 AVR. 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra a donné procuration à
M. STEICHEN Christian
M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. MEDVES Jean-
François

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Budget Primitif 2025

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 19 mars 2025, le budget primitif 2025 tel que présenté, montre :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement se montent à **23 554 863,25** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets et à l'affectation du résultat 2024.
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de **7 592 411,26** euros pour l'achat du terrain et pour l'assistance à maîtrise d'œuvre de la construction d'un centre de transfert sur le ban communale d'Illange.
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant de l'autofinancement, du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Commission consultée : commission finances.

MOTION :

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2025 approuvant le DOB 2025,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement s'équilibre à 23 554 863,25 euros,
CONSIDERANT que la section d'investissement s'équilibre à 7 592 411,26 euros,

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2025 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2025 du SYDELON, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses pour :

- la section de fonctionnement à	23 554 863,25 €
- la section d'investissement à	7 592 411,26 €

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **29 AVR. 2025**



Le Président,

Michel PAQUET